

Histoire de la Sociologie et des Réaménagements de l'espace urbain d'Ingrande entre XIIIème et XVIIIème siècles

INGRANDE entre 1200 et 1450

A cette époque, Ingrande est une petite Cité dont la population ne dépasse guère la centaine d'habitants, centrée sur son château, son église entourée de son cimetière, et les places où se tiennent ses foires annuelles et son marché hebdomadaire du Vendredi sur la « place de la Cohue » située au nord du château, où exposent notamment les drapiers et tisserands particulièrement renommés de la Cité, et où se tient également un important marché aux chevaux.

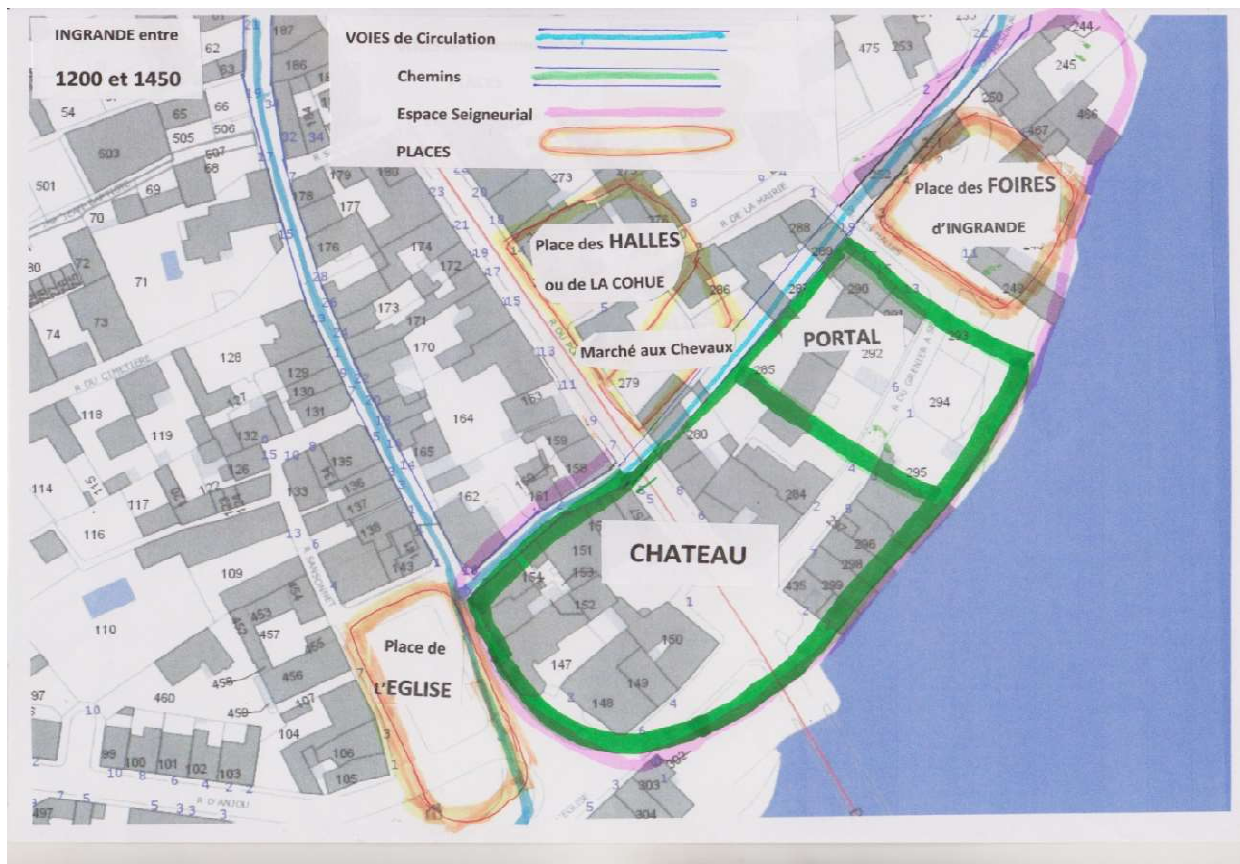
On y vient, outre l'accès par la rivière, par deux voies terrestres principales aboutissant toutes deux sur la place de l'église, l'une venant du nord depuis La Riottière (appelée alors Loriottière), l'autre de l'est, par le Grand Chemin de Nantes à Angers qui aboutit alors dans ce qui est aujourd'hui la rue de la contrôlerie avant de déboucher sur la place de l'église.

Economiquement, Ingrande est déjà réputée à cette époque pour ses marchés, et notamment son grand **marché aux chevaux** qui se tient régulièrement sur un emplacement situé au nord du château et attire vendeurs et acheteurs de toute la région. Elle est également très connue pour **le nombre et la qualité de ses tisserands (lin et surtout chanvre)** qui y sont établis en nombre et travaillent dans leurs petites maisons basses dans des ateliers sombres à moitié enterrés, dont le plus grand nombre est établi au nord du Grand Chemin.

Sociologiquement, c'est le temps des Seigneurs et de leurs hommes : prévôt, soldats ou hommes de garde affectés à la surveillance du château, ainsi que quelques clercs éduqués chargés de justifier par leurs écrits les prétentions du seigneur dans la perception des multiples taxes ou péages qu'il prélève sur son domaine. Il existe aussi deux autres seigneurs vassaux de celui d'Ingrande, dotés par lui de territoires sur lesquels ils peuvent prélever certains revenus :

- le Prieur du prieuré d'Ingrande (ou de Villeneuve), seigneur comme un autre et se comportant comme tel sur son domaine, pour lequel il se déclare vassal du seigneur d'Ingrande.
- Le Prévôt d'Ingrande, établi plutôt sur la partie nord/est d'Ingrande et ce qu'on appelle les terres de La Combaudière.

Dès la fin de cette période marquée par la destruction du château d'Ingrande, les seigneurs barons d'Ingrande vont se mettre quelque peu en retrait de la gestion directe de leur Baronnie, en choisissant désormais de la gérer à distance par l'intermédiaire de leur prévôt bien sur, mais aussi en choisissant de s'appuyer sur les catégories sociales montantes au sein de la Cité : d'abord **les prêtres dans un premier temps, puis les notaires, et enfin les riches marchands voituriers par eau** durant le demi siècle décisif précédant la Révolution.



INGRANDE entre 1450 et 1650

Après une première destruction par les troupes anglaises vers 1400, le château d'Ingrande, partiellement reconstruit sous la forme d'un simple donjon, finit d'être complètement détruit et disparaître dans les années 1460- 1470, ce qui conduit à une première grande réorganisation de l'espace urbain d'Ingrande.

D'abord, suite à l'instauration de la gabelle en Anjou par François 1^{er}, on va établir vers 1550, près de la frontière avec la Bretagne, un premier grenier à sel, avec tribunal et prison qui accompagnent nécessairement l'insitution.

Ensuite, la partie centrale de l' »espace seigneurial « est réutilisée pour y construire la « Maison Seigneuriale » qui sera fort peu utilisée directement par les seigneurs de CRAON puis d'AVAUGOUR, barons d'Ingrande, qui ne se rendront en fait à Ingrande que très peu souvent, et qui finiront donc par s'en servir pour y loger leur « receveur des péages et acquits d'Ingrande et Champtocé », qui y résidera comme tel jusqu'à la suppression du péage seigneurial d'Ingrande en 1631, et à qui la Duchesse d'Avaugour finira même par concéder la propriété de cette maison et de son emplacement situés sur cet espace nommé « Le Portal », à son profit et celui de ses héritiers qui la conserveront, plus ou moins remaniée, jusqu'en 1720.

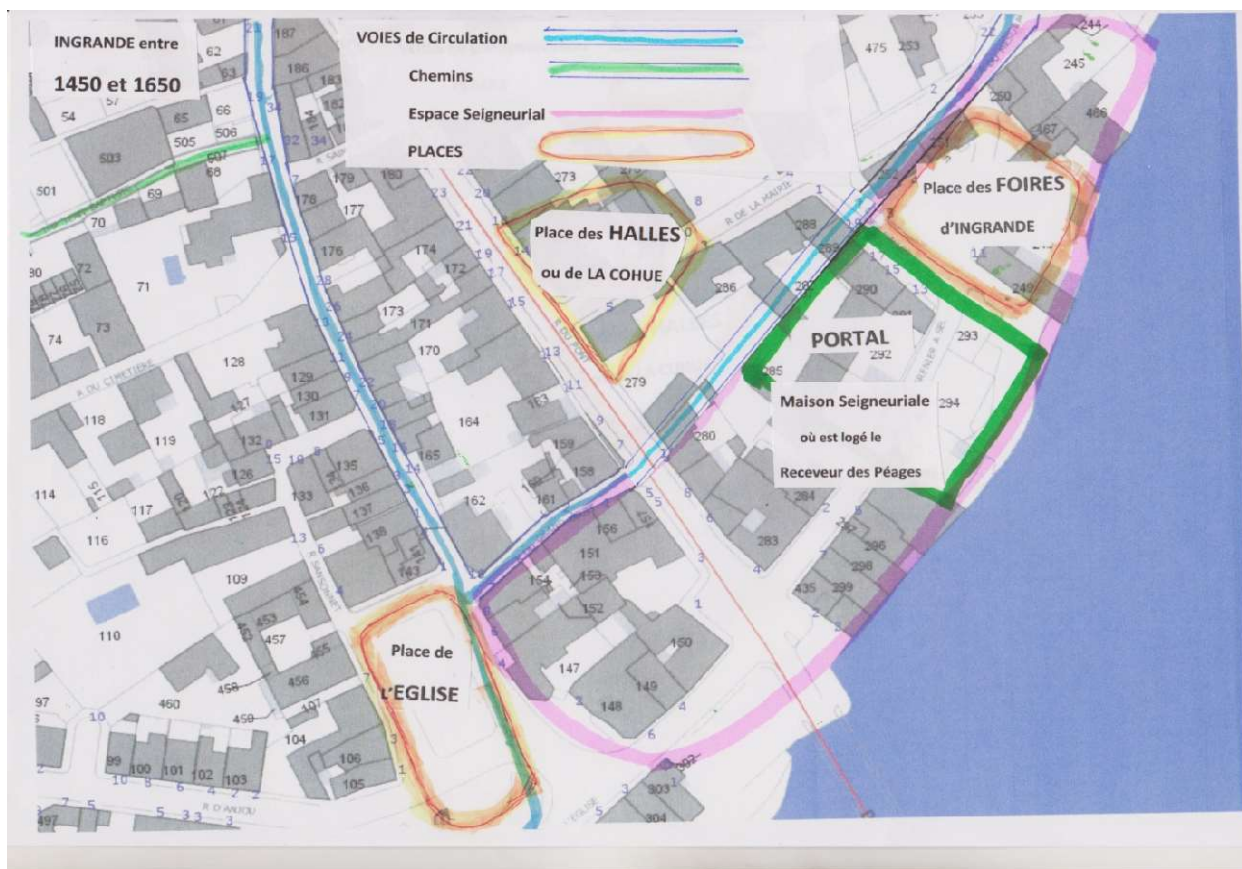
Enfin, la destruction du château au sein duquel était logé le prévôt avait rendu nécessaire la construction d'un logement pour le prévôt d'Ingrande, ainsi que d'une prison destinée à retenir les prisonniers dont il est responsable. Cela se fera par la construction vers 1560, au nord de l'ancien emplacement du château féodal, d'un logis destiné au prévôt avec la prison qui lui sera étroitement accolée.

Pour en faciliter l'accès, on décidera de percer une voie nouvelle (actuelle rue des Recroits) destinée à conduire à la nouvelle prison, légèrement au nord de l'ancien grand chemin de Nantes à Angers qui existait jusqu'alors, qui débouchera sur l'amorce d'une petite portion de chemin nord / sud (actuelle rue du pont) et servira juste dans un premier temps à rejoindre la rue de la contrôlerie menant sur la place de l'église.

C'est alors le temps des Prêtres qui prennent une importance remarquée dans la Cité, tant en raison de leurs possessions personnelles qui s'accroissent, que par la proximité qu'ils affichent avec le seigneur local, ou encore par l'action très concrète qu'ils mènent au sein de la Cité (actions de bienfaisance, éducation, morale). C'est ainsi l'époque où les MAHE (Michel, Jean, et Sébastien), prêtres ou curés d'Ingrande, créent la première école d'Ingrande en y affectant des bâtiments qu'ils possèdent et en finançant son fonctionnement à partir de leurs propres deniers.

Vers la fin de cette même période (1610 à 1650), c'est la famille RINCE (Pierre et Jacques, eux-mêmes prêtres et curés d'Ingrande) qui succédera à la famille MAHE, exerçant dans la cité à peu près les mêmes importantes fonctions, mais avec une influence que l'on sent déjà légèrement déclinante comparée à celle de leurs prédécesseurs.

De la même façon, on pourra noter qu'Etienne HAGOULON, chapelain de la chapelle St Jacques d'Ingrande vers 1550, semble s'assimiler davantage à un seigneur local, tant par son mode de vie que par la qualité de sa demeure, entourée de vastes vignes et dotée d'un pigeonnier (partie est de l'actuel bureau de poste), témoin de l'origine noble du domaine qui est le sien ou plutôt celui de son épouse, et qui lui était échu du fait de son mariage.



INGRANDE entre 1650 et 1740

En 1631, le péage seigneurial d'Ingrande est supprimé par Ordonnance Royale, comme la majorité des péages seigneuriaux établis le long de la Loire. Ce qui va entraîner une **deuxième grande réorganisation de l'espace urbain** d'Ingrande

En effet, cela rend désormais inutile cette « Maison Seigneuriale » qui servait à loger le receveur des péages d'Ingrande, qui est alors cédée par Catherine FOUQUET de La Varenne, veuve de Claude 1er d'Avaugour, à la famille de l'ancien receveur Pierre OUTIN, et à ses héritiers en tant que maison d'habitation, avec tout cet espace qu'on nomme depuis le Moyen Age « Le Portal ».

Par ailleurs, l'ancien grenier à sel situé près de la frontière bretonne étant devenu trop petit, on en établit un nouveau vers 1680, sur un terrain que vient d'acquérir Edouard PISSONET DE BELLEFONDS, seigneur de LANCRAU, situé entre le nouveau « Bureau des Traités et des Droits du Roy » situé en contrebas de la place de l'église, et le quartier du mesurage, c'est-à-dire au cœur de ce nouveau quartier administratif matérialisé par l'installation du nouveau notaire royal et de ses imposants bureaux qui seront construits à la fin de cette période.

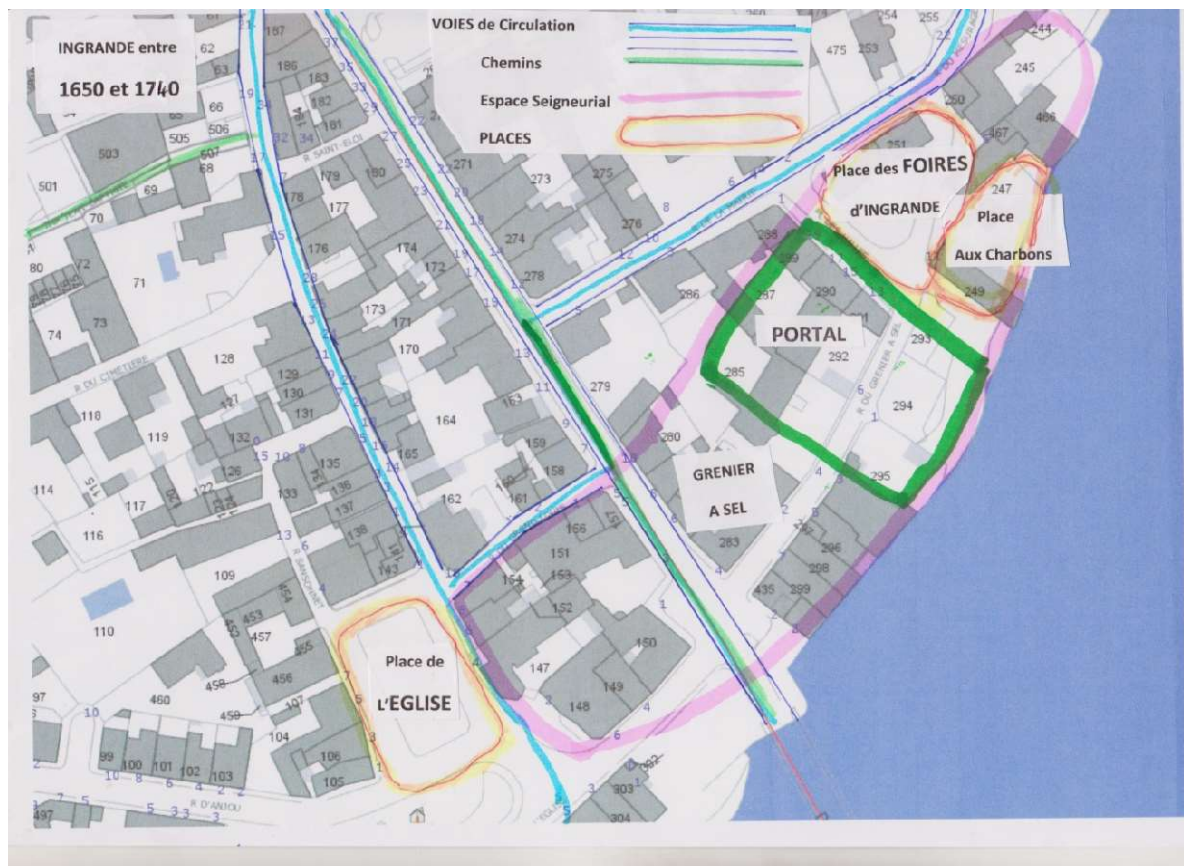
Cela conduit alors à l'ouverture d'une voie nouvelle destinée à rendre plus facile et plus direct l'accès au nouveau grenier à sel. Cette voie sera établie dans un premier temps sous la forme d'un simple chemin connu sous le nom de « ***Chemin conduisant de Loriottière au grenier à sel*** » avant d'être par la suite élargie pour devenir une importante voie de circulation de la cité, connue aujourd'hui sous le nom de « rue du pont ».

C'est alors le temps des Aubergistes et des Notaires.

Assurant en quelque sorte une transition douce avec la période précédente (le temps des prêtres), on voit certaines familles comprenant des personnalités religieuses importantes, comme les GUILLON, se lancer dans des activités marchandes et notamment créer plusieurs auberges comme le LION D'OR, l'ECU de France, ou le GRAND LOUIS.

Par ailleurs, on voit surgir une caste de notaires qui prend une importance nouvelle, et sur laquelle le seigneur local semble vouloir désormais s'appuyer, comme il avait pu s'appuyer sur les « clercs » durant les périodes précédentes. Cela se manifeste par la concession à plusieurs d'entre eux, de certains de ces terrains de bord de Loire appartenant juridiquement au seigneur, et sur lesquels ils vont recevoir l'autorisation d'établir leurs demeures. Ce sera le cas notamment pour Toussaint PATAS, Pierre RABIN et Jacques DEVE, tous trois notaires à Ingrande à cette époque, qui vont choisir d'y établir bureaux et familles.

Cette influence des notaires à Ingrande va se prolonger sur la période suivante, mais davantage en lien cette fois avec les institutions du pouvoir royal (grenier à sel, tribunal, prisons), et beaucoup moins avec celle du pouvoir seigneurial local qui par ailleurs commence déjà à s'affaiblir face à l'affermissement du pouvoir central.



INGRANDE entre 1740 et 1790

Les années 1740 à 1755 marquent pour Ingrande, une période de forte activité de construction ou de réaménagement de nouveaux bâtiments, concomitante avec un recentrage de la cité vers l'est, que l'on peut assimiler à une Troisième grande réorganisation de l'espace urbain.

D'abord l'église d'Ingrande va être presque entièrement reconstruite et sensiblement agrandie à partir de 1743.

Ensuite, en liaison avec la localisation du nouveau grenier à sel, la demeure et les importants bureaux du nouveau notaire royal sont également bâtis à cette même date, ce qui va déplacer le centre de gravité de la cité vers l'est, autour de la place des halles.

Enfin cette même place des halles va se trouver totalement réaménagée et son importance renforcée en 1752 avec la construction de nouvelles halles en dur par le Comte de SERRANT, et l'autorisation royale donnée pour deux nouvelles foires annuelles en sus des deux anciennes qui se tenaient habituellement à Ingrande depuis le Moyen Age.

Cela renforce alors considérablement l'attractivité de l'endroit qui voit s'y établir plusieurs marchands voituriers par eau, parmi lesquels les deux principaux d'entre eux qui se bâtissent une fortune conséquente en l'espace de quelques années :

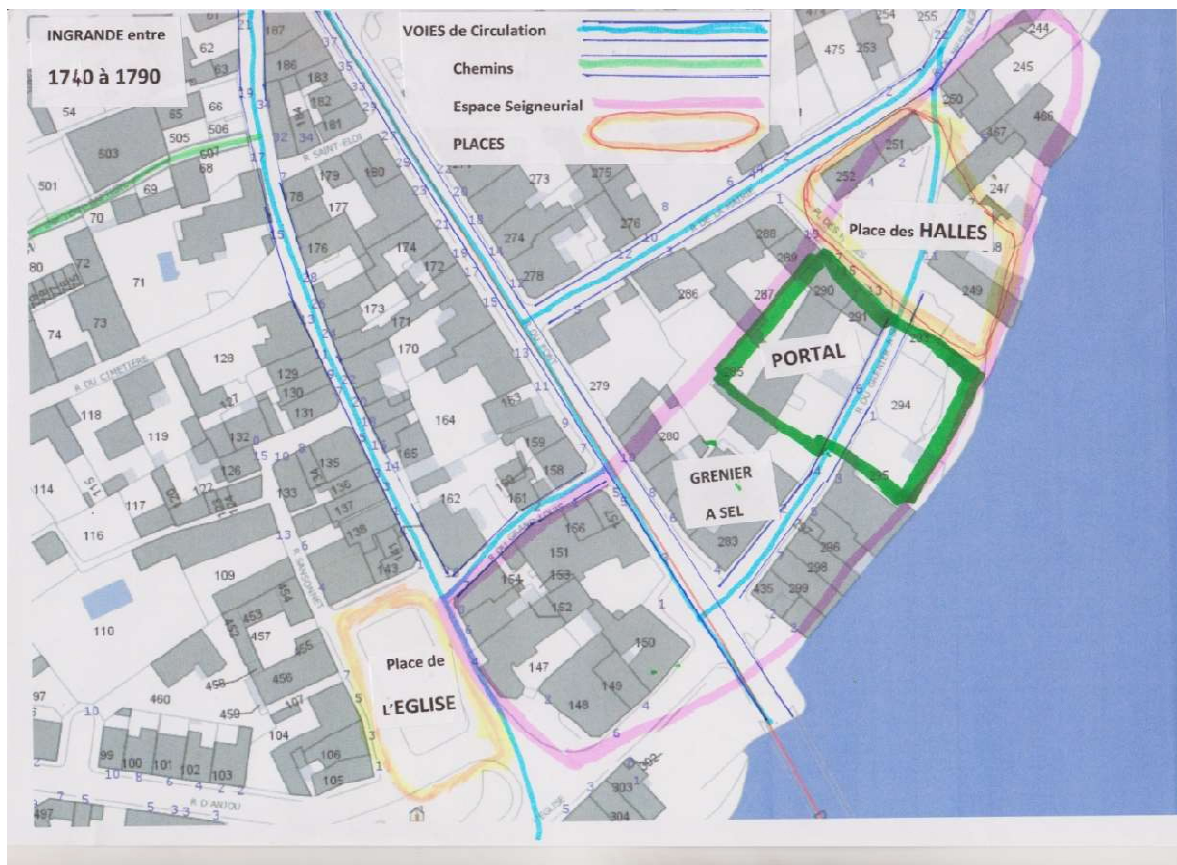
- D'abord **Pierre TOURMEAU** qui s'y fait construire dès 1748 une grande maison en contrebas de la place des halles, après avoir obtenu le titre très convoité de « voiturier du sel pour le Roy », ce qui lui confère un quasi monopole sur le transport du sel par la Loire depuis les marais salants de Poitou ou de Bretagne jusqu'à Angers et Saumur,
 - Puis **Jean MAUPOINT**, qui se fait concéder en 1779 par le Comte WALSH de SERRANT, Baron d'Ingrande, un grand terrain en bord de Loire, situé juste en face au nouveau grenier à sel, et sur lequel il va faire construire à son tour une grande maison destinée à concurrencer celle de Pierre TOURMEAU. L'une des conditions posée par le Comte de SERRANT pour cette concession étant la création d'une rue permettant une communication directe entre l'église, le grenier à sel, et les nouvelles halles d'Ingrande. Cette voie nouvelle prendra le nom de « rue du grenier à sel ».
- Peut-être pour prendre une revanche définitive sur son concurrent de toujours, la famille MAUPOINT finira par racheter en 1799 la grande maison de Pierre TOURMEAU après le décès de ce dernier,

Economiquement, c'est le temps des marchands et des voituriers par eau. Ils établissent des liens de plus en plus étroits avec le seigneur local dans un rapport nouveau dont chacune des parties espère qu'il leur sera mutuellement bénéfique. Et cela va là encore se manifester par la concession à ces derniers, d'importants terrains de bord de Loire appartenant au seigneur, sur lesquels ils établissent leurs vastes et confortables demeures, ou qu'ils vont utiliser comme quais de déchargement pour leurs marchandises ainsi que pour y construire des magasins destinés à les entreposer.

A noter que dans le même temps, ces mêmes marchands et voituriers par eau vont choisir d'investir une partie de leur fortune nouvelle dans diverses propriétés situées à Ingrandes, et avant tout dans l'acquisition de ces auberges chargées d'accueillir marchands et voyageurs en transit qui avaient continué de prospérer au cours du siècle avec l'accroissement continu du commerce par la Loire.

Ainsi Pierre TOURMEAU se rend propriétaire des auberges du GRAND LOUIS, du PIGEON, et du CHAPEAU ROYAL, tandis que Jean MAUPOINT acquiert l'auberge de LA CROIX VERTE.

Sur un plan plus administratif c'est aussi le temps où prospèrent les officiers et commis de la Ferme du Roi ainsi que les officiers royaux (président, grenetier, procureurs, huissiers,...) chargés de gérer le fonctionnement du grenier à sel et les institutions qui y sont directement rattachées : tribunal et prison du grenier à sel. C'est ainsi qu'à cette date, on estime à plus de 80 le nombre de ces personnes affectées à la perception de ces droits et au fonctionnement des institutions qui en dépendent, soit sans doute plus de 250 personnes qui vivent de ces activités si l'on inclut leurs familles.



Jean Louis BEAU